

forum

« Une intégration progressive des populations nouvelles »



Hervé Hasquin

Président du CA du Centre pour l'égalité des chances ; Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ; ex-élu MR.

La problématique des « accommodements raisonnables » s'est invitée dans le débat belge. Vous êtes intéressé, voire favorable à certains « accommodements ». Pourquoi ?

Je suis intéressé par ce type de pratique parce que je crois que c'est aussi une façon de veiller à l'intégration progressive des populations qui nous viennent de l'étranger souvent, ou qui sont nées chez nous mais qui, originellement, appartiennent à d'autres cultures. Je ne suis pas véritablement partisan de l'intégration-assimilation, où on est obligé de se dépouiller de tout, pour s'intégrer dans la société telle que nous la connaissons chez nous. Il faut un espace minimum de liberté et d'adaptation. Ainsi, pensons à l'insertion des jeunes filles ou des jeunes femmes dans notre société : interdire le port du foulard, c'est favoriser leur isolement, un effet absolument contraire à ce-

lui qui est recherché.

Voici d'autres exemples d'accommodements raisonnables : autoriser le port du voile par des fonctionnaires de police ; ou autoriser à un enfant sikh de venir à l'école avec le kirpan, poignard rituel. Qu'en pensez-vous ?

Pour moi, la laïcité de l'Etat, c'est d'abord une laïcité d'adhésion à un certain nombre de valeurs. Et j'en vois trois fondamentales : un, la non-intervention du spirituel dans le temporel, donc dans le politique ; deux, les libertés fondamentales, y compris la liberté de croire ou de ne pas croire ; et trois, c'est capital vu le type de problèmes que nous sommes amenés à aborder, la non-discrimination entre hommes et femmes. Voilà pour moi les trois références. Il faut voir si les accommodements proposés s'accordent avec ces principes.

Prenons l'exemple des policiers. Nous ne trouvons pas, dans nos services de police, beaucoup d'hommes et de femmes venus de l'immigration. Il n'y en a pas assez. Cela crée un fossé entre nos services de police et les populations nouvelles.

L'Angleterre a permis à certaines femmes qui le souhaitent de porter le foulard. Si c'est pour permettre à des jeunes femmes de l'immigration de s'intégrer dans la société anglaise, d'être sur un pied d'égalité avec les hommes et de participer à la vie sociale, je dirais que cela ne me gêne pas, que cela ne me choque pas.

Et donner droit à un homme qui exige que son épouse soit examinée par un médecin féminin ?

C'est différent. Il faut distinguer le choix de la femme et le choix de l'homme. Certaines femmes, qui ne sont pas nécessairement musulmanes, préfèrent être soignées ou examinées par une femme. Aucun problème, c'est leur choix – et cela n'a rien à voir avec la religion. Mais, à partir du moment où c'est l'homme qui vient à l'hôpital avec sa femme et qui exige qu'elle soit examinée par une femme, là ce n'est pas la même chose. La liberté de la femme est inexistante. Et c'est un homme qui vient dicter sa loi au nom d'un certain nombre de principes rétrogrades.

Pour le poignard, je dirai « non ». Car il faut que ces comportements qui ne sont pas nécessairement dans les normes, soient respectueux et ne fassent courir aucun risque en matière de sécurité. Cela me paraît essentiel. Le maniement d'armes, si banales soient-elles, à l'école doit être banni.

Mais qui va décider de ce qui est, pour telle ou telle foi, essentiel et ce qui est accessoire ?

C'est le point infernal.

Ne court-on pas le risque de faire droit, le plus souvent, aux revendications des plus fondamentalistes de chaque religion, qui tentent de faire passer leur interprétation rigoriste de leur pratique religieuse pour la norme ?

Si on laisse faire, c'est clair que les fondamentalistes, à quelque religion qu'ils appartiennent, guettent la moindre faille pour s'y engouffrer.

Personnellement, je suis contre l'abus des lois ; on légifère à propos de tout et de n'importe quoi. Et il faut être, dans ce domaine, flexible : la société évolue, les préoccupations évoluent, etc., etc. Plutôt que de faire des lois rigides, je crois que, pour la définition du raisonnable, c'est d'un code que nous aurions besoin. Que le parlement fédéral, en liaison avec les parlements régionaux et communautaires, édicte un certain nombre de principes qui forment un code ; et qui soient un moyen d'apprécier les déviations peut-être par trop importantes parfois par rapport à ce qu'on estime être la sauvegarde des principes qui sont à la base de nos démocraties.

Mais les « accommodements raisonnables » ne constituent-ils pas, à terme, la porte ouverte au communautarisme, à la juxtaposition de codes différents qui finiront un jour par se heurter ?

J'en reviens aux garde-fous que j'ai énumérés tout à l'heure : non-intervention des Eglises dans les affaires de l'Etat, les libertés fondamentales et la non-discrimination entre hommes et femmes. A partir du moment où vous avez ces trois règles fondamentales, tout ce qui s'en écarte est condamnable. Je ne suis pas un communautariste. Mais il faut reconnaître que l'« assimilation ou rien » n'a pas été un succès. Il faut donc trouver de nouveaux points médians sans pour autant renoncer à l'essentiel, qui a fait que nos pays sont des démocraties pluralistes, libérales, tolérantes comme il y en a peu dans le monde. ■

La chronique



Thomas Gunzig
Romancier

Responsabilité - Irresponsabilité

En 2001, un Pakistanais, répondant au nom très pakistanais de Javid Iqbal, était emprisonné, maintenu en isolement, sans audience et maltraité durant cinq mois.

Javid Iqbal était parfaitement innocent. Blanc comme neige à la peau basanée, victime de la politique échaudée du ministre de la Justice, John Ashcroft, et de l'enthousiasme du directeur du FBI, Robert Mueller. Un peu amer, Javid Iqbal a déposé plainte contre les deux bonshommes mais les juges de la Cour suprême, pétris de sagesse et de justice, ont rejeté la plainte...

Robert et John ne sont pas responsables. Robert et John respirent.

Au Sri Lanka, pris entre les tirs d'une armée régulière encouragée par l'opinion et ceux des effrayants « Tigres tamouls », cinquante mille civils dont un bon paquet d'enfants qui auraient sans doute préféré jouer au foot ou à touche-touche plus haut, sont morts.

Le chef des Tigres est mort lui aussi, et le président sri-lankais se réjouit.

Il n'est pas responsable.

Il respire.

Quelque part, en Birmanie, pour d'obscures raisons, on juge une femme de 63 ans, Aung San Suu Kyi, affaiblie et malade, harcelée par des militaires.

Than Shwe, le chef de la junte birmane, reclus dans une ville-bunker, protégé par 40.000 hommes et la bénédiction de gros intérêts énergétiques occidentaux, ne risque rien d'autre qu'un gros rhume.

Il n'est pas responsable.

Il respire.

En France, le parquet de Paris, l'exécutif donc, s'oppose à l'ouverture d'une enquête judiciaire sur les biens des chefs d'Etats africains, Omar Bongo et Denis Sassou Nguesso.

Ils n'ont rien fait.

Ils ne sont pas responsables.

Ils respirent – et, avec eux, Nicolas Sarkozy et la société Total aussi.

Par contre, l'association Transparence internationale, qui avait porté plainte pour « recel et détournement de biens publics », a du souci à se faire : Omar Bongo porte plainte pour diffamation. Jusqu'ici, le parquet reste de marbre...

En France, un élève de treize ans poignarde son professeur. Tout le pays est en émoi, les JT s'ouvrent sur les images du ministre français de l'Intérieur, l'air soigneusement concerné par l'affaire. La petite brute se retrouve en prison.

Il doit sans doute être le premier surpris : dans ce monde tout semblaît pourtant permis.

DANS LES RUES DE LONDRES, plus personne ne se retourne devant des officiers de police portant la coiffe sikh traditionnelle...

© RICHARD BAKER.

